Le syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

FOIX, le 12 octobre 2021

CTL du 12 OCTOBRE 2021

COMPTE - RENDU

Ordre du jour :

1 – procès verbal de la séance du 27 mai 2021 et séance 28 juin 2021(pour approbation) ;
2 – Opérations NRP DDFIP 09 avec effet au 1er janvier 2022 (pour avis);
3 – Questions diverses ;

Début de la réunion 14h30

FO DGFIP (3 représentants) *et Solidaires (1 représentant) et 2 représentants de la CGT* étaient présents,

1 - Procès verbaux des séances du 27 mai 2021 et 28 juin 2021 :

FO DGFIP a approuvé les procès verbaux.

F.O. DGFIP Section de l'Ariège 55, cours Gabriel Fauré B.P. 30086 - 09007 FOIX CEDEX ☎ 05.61.05.45.53
E.mail : fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr Site Internet : http://www. fo-dgfip-sd.fr/009

2- Opérations NRP DDFIP 09 avec effet au 1er janvier 2022:

Les opérations prévues au 01 janvier 2022 sont les suivantes :

- **Finalisation du SGC de Pamiers avec la fermeture des Trésoreries du Fossat, du Mas d'Azil et de Mirepoix :**

La Direction nous a présenté le volet emploi :

Les 2 C et 3 B rejoindront le SGC de Pamiers au 1er janvier 2022. Ils seront placés en position de détachement jusqu'au 01 septembre 2022 le prochain mouvement de mutation.
Ils bénéficieront de la super priorité liée au TRF ainsi que des Primes de restructuration liées.
Concernant les Cadres A, 2 vont être nommés CDL de l'Arize et de Mirepoix et seront rattachés au SGC de Pamiers. Le troisième sera rattaché à la Direction et sera chargé de Mission. ***FO DGFIP*** a demandé des précisions, le Directeur nous a répondu qu'il sera entre autres à l'appui des trésoreries notamment lors des prochaines fusions.

Pour les aspects pratiques, des travaux ont commencé au SGC de Pamiers afin d'accueillir les nouveaux arrivants. L'ancien lieu de restauration et la salle de réunion du rez-de-chaussée devient un open espace. Le lieu de restauration est transféré au 1er étage.
Le 1er étage est aussi aménagé afin de recevoir les nouveaux CDL.

Les opérations de transfert débuteront en fin d'année et nécessiteront des fermetures au public ; Elles continueront sur janvier et février (la date effective n'étant pas encore fixée).

- Achèvement du transfert du recouvrement de l'impôt au 01 janvier 2022 :

Sont concernés par ces opérations la Trésorerie du Mas d'Azil, la Trésorerie de Luzenac et la Trésorerie d'Ax les Thermes.

Les Restes à recouvrer du mas d'Azil seront transférés au SIP de Saint Girons.
Ceux de Luzenac et d'Ax les Thermes vers le SIP de Foix

Vu le peu de nombre de Restes à Recouvrer (dû à la qualité de travail entrepris par nos collègues) la Direction a décidé de transférer ces opérations sans mouvement de personnel.

Des MFS (Maisons France Service) sont ou seront déployées entre 2021 et 2022
à Saverdun, Lavelanet, varilhes, val de sos , Massat….

Les agents d'accueils auront pour mission d'accompagner les personnes fragiles et/ou peu à l'aise avec l'informatique. Pour les questions plus complexes elles devront être renvoyées vers les SIP. Des référents ont été désignés au près des MFS .

La Direction compte demander davantage de licence go meeting (un par SIP) afin de mettre en place des visios.entretien

Le contre-appel la veille du Rendez-vous sera généralisé. S'il n'y a pas de rendez- vous l'agent ne se déplacera pas.

Les permanences se feront sur la base du volontariat.

Un focus sur la Trésorerie d'Ax les Thermes nous été également présenté :

Avec le départ du Recouvrement impôt au 01/01/2022, le Contrôleur d'Ax les thermes fera une permanence à la MSP d'Ax les Thermes d'une demi journée par semaine. Il nous a été précisé que les horaires seraient évolutives en fonction de la demande et/ou en fonction des périodes : campagne déclarative……

FO DGFIP a voté contre le projet.

En effet ***FO DGFIP*** ne change pas de position et a toujours œuvré pour des Services Pérennes dotés de suffisamment de personnel .

FO DGFIP *émet également de fort doute sur la viabilité du nouveau réseau de Proximité à moyen et long terme.*

3- Questions diverses

FO DGFIP *a demandé une situation concernant le radon pour les Trésoreries concernées (Ax les Thermes et Pierre Mendes France). Le service BIL nous a indiqué que le bureau Véritas n'avait pas pu effectuer les mesures nécessaires faute de technicien durant la période estivale. Il nous a été confirmé que cette inspection aurait lieu fin octobre.*

La Direction a également fait un point sur le recrutement de contractuels :

Pour la Trésorerie de Lavelanet et Foix, les contrats sont signés et les agents contractuels devraient *prendre leur poste le 18 octobre 2021 pour une durée de 10 mois (jusqu'au 31/08/2022)*

Pour la Trésorerie et le SIP de Saint Girons, la Direction veut se donner davantage de temps pour finaliser le recrutement car les contrats seront engagés pour 3 ans.

FO DGFIP *s'est* étonnée *d'une durée aussi longue d'engagement et aurait préféré une reconduction annuelle en fonction des demandes d'affectation de titulaires.*

FO DGFIP *a également demandé au service PPR des explications et la réglementation en matière d'autorisation d'absence et de récupération horaires pour les personnels se rendant en stage ou en formation en dehors de notre Département. Le responsable du*

PPR nous a répondu ne pas avoir de réponse immédiate mais qu'il va rapidement se documenter pour apporter un éclaircissement.

Enfin le Responsable du PPR va réunir prochainement les candidats aux listes d'aptitude de C en B et de B en A pour leur communiquer les nouveautés en la matière.
En effet les listes départementales établies par le Directeur devront faire l'objet d'un interclassement et seront transmises à la Délégation.

N'HÉSITEZ PAS A SAISIR VOS REPRÉSENTANTS FO DGFIP 09 SUR TOUS LES SUJETS TOUCHANT À VOS CONDITIONS DE TRAVAIL
fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr

Sophie LAURENT
Représentante suppléante ***FO DGFIP***

Fabienne MARTINEZ
Représentant titulaire ***FO DGFIP***

Christophe JORGE
Représentant titulaire ***FO DGFIP***

BULLETIND'ADHESION

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

NOM : ----------**PRENOM** :----------

GRADE :----------

AFFECTATION :----------

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES
Section de l'ARIEGE

Fait à---------- **le**----------

(signature)

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

F.O. DGFIP Section de l'Ariège *55, cours Gabriel Fauré B.P. 30086 - 09007 FOIX CEDEX ☎ 05.61.05.45.53*
E.mail : fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr *Site Internet : http://www. fo-dgfip-sd.fr/009*